

<http://snetap-fsu.fr/Hors-classe-des-Professeurs.html>



**Hors classe des Professeurs
Certifiés : Ratios
promus/promouvables,
l'administration ne tient pas
ses engagements.**

Date de mise en ligne : vendredi 21 septembre 2007

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Accès à la Hors Classe des certifiés : Le ratio promus/promouvables est maintenu à 6% Une fois encore l'Administration ne tient pas ses engagements

- Nous avons été informés le 30 juillet dernier que le pourcentage de certifiés promus à la Hors Classe était maintenu à 6%.
- Lors de la séance d'étude des dossiers, le 23 mai 2007, le taux de 7% semblait pourtant être acquis et une liste de 119 promus a été arrêtée.
- Ce n'est que « par précaution » et parce « l'arrêté n'était pas encore signé » que nous avons prévu en séance une liste de 102 promus correspondant au taux de 6%.
- C'est donc 17 collègues qui font les frais de ce recul de l'Administration.

Une colère légitime

- Si la déception des collègues est légitime, la colère des représentants des certifiés l'est tout autant dans la mesure où ces derniers n'ont pas ménagé leurs efforts pour ne pas pénaliser le corps des [PCEA](#) dans sa globalité.
- Le SNETAP-[FSU](#) a été seul à revendiquer un taux différencié pour les PCEA afin de tenir compte de la spécificité des 7 années dans le corps avant d'être promu. (réunion du 12 septembre 2006).
- Le SNETAP a écrit au secrétaire général du MAP le 16 octobre 2006 pour demander un taux de 8%.
- Le 19 décembre 2006, lors de la [CAP](#) « avancement », le taux de 7% a été évoqué pour la première fois par l'Administration. Il faut se rappeler que la déclaration des élus faite au début de séance, a incité l'Administration à faire quelques gestes...

Des questions qui doivent obtenir des réponses satisfaisantes.

- Pourquoi le taux de 7% sur lequel l'Administration s'est engagé le 23 mai 2007 n'a-t-il pas été retenu ?
- Pourquoi les PCEA, avec un effectif légèrement supérieur à celui des [PLPA](#), devraient-ils enregistrer chaque année un nombre de promotion plus faible ?

Année	PLPA promouvables	PCEA promouvables	Ecart	PLP promus	PCEA promus	Ecart

2006	1963	1500	463	117	90	27
2007	2103	1690	413	126	102	24

- Il n'est bien évidemment pas question ici d'opposer le corps des PLPA et celui des PCEA, mais d'obtenir un taux de promotion pour les PCEA qui gomme la spécificité des 7 années de présence dans le corps.
- Par ailleurs, lorsque l'Administration affirme que la quasi-totalité des certifiés atteindra l'indice terminal de la hors classe, elle refuse de donner l'âge des agents à cette échéance tout comme elle refuse d'expliquer l'écart entre les 117 et les 90 promus de 2006 et entre les 126 et les 102 promus de 2007.

Si la ligne de conduite de l'Administration reste la même, les certifiés de l'enseignement agricole auront quelques raisons de continuer à penser qu'ils sont les mal-aimés de ce Ministère et autant de raisons de se mobiliser ! Depuis le temps qu'on leur demande de travailler plus, il est temps qu'on leur permette de gagner plus !

Pour les élus paritaires,

Emile BASIN.